

**Rivière-Rouge, le 28 mai 2019** - Considérant la détection de la présence de myriophylle à épi dans le lac Tibériade en juillet 2018, la Ville a procédé l'année dernière, à la fermeture des barrières des lacs ayant des accès au plan d'eau (soit le lac Marsan, lac Paquet et lac Vert).

Le 7 mai 2019, la Ville a procédé à l'adoption de la nouvelle *Politique incitative concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge et la quiétude des riverains* :

- Respecter le Guide de sécurité nautique;
- S'éloigner perpendiculairement de la rive;
- Respecter une vitesse maximale de 10 km/h à moins de 60 mètres de la rive;
- Respecter une distance de plus de 60 mètres de la rive pour les activités de ski nautique et de 100 mètres pour les activités de « Wakebord » et Wakeskate »;
- Respecter les différents usagers du plan d'eau;
- Respecter l'environnement;
- Respecter le code d'éthique du plan d'eau.

Le 13 mai 2019, la Ville a procédé à l'adoption du *Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires* :

#### **Tout utilisateur d'embarcation doit :**

- Faire laver son embarcation et ses accessoires (le moteur, la remorque, le vivier, la prise, le ballast, etc.) dans une station de lavage reconnue par la Ville, sauf exception;
- Être en possession d'un certificat de lavage valide mentionnant la date et le lieu de son nettoyage. Le numéro de plaque de la remorque, ou si non existant, le numéro de plaque du véhicule transporteur doit être inscrit à la main au dos du certificat;
- Le certificat de lavage n'est valide que pour 24 à 48 heures;
- Procéder à la prise d'une clé afin d'avoir accès au site souhaité selon les informations ci-dessous :

#### **POUR LES DESCENTES PUBLIQUES AMÉNAGÉES:**

- **Descente publique du lac Tibériade**

La barrière sera fermée à compter du 3 juin prochain.

Vous devrez valider et prendre possession d'une clé au bâtiment d'accueil du Camping Sainte-Véronique au 320, chemin Tour-du-Lac-Tibériade, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

- **Descente publique de la montée Miron** (dans le Parc régional réservoir Kiamika)

Il n'y aura pas de barrière en raison que nous sommes en territoire public.

#### **POUR CE QUI EST DES TROIS (3) SITES COMPRENANT UN ACCÈS AU PLAN D'EAU :**

- **Lac Paquet / Lac Marsan / Lac Vert :**

Les barrières sont déjà en place et barrées.

Ces accès ne sont pas des espaces spécifiquement aménagés pour la mise à l'eau des embarcations de toutes sortes. Les petites embarcations sont priorisées sur ces plans d'eau étant donné leur fragilité, leur superficie et leur faible profondeur.

La gestion de l'ouverture des barrières pour la mise à l'eau d'une embarcation et ses accessoires est à la charge première de la Ville. Vous devrez valider et prendre possession d'une clé à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture.

Dans tous les cas, si une association de lac est en fonction et que celle-ci désire s'occuper de la gestion de l'accès pour ses membres, elle pourra le faire selon ses règles de régie interne préalablement approuvées par la Ville. C'est le cas actuellement aux lacs Marsan et Paquet.

## TARIFICATION

Un tarif et un dépôt sont exigés afin de garantir la remise de la clé de l'accès qui sera utilisé. Vous devez ramener la clé dans un délai de 72 heures de sa prise de possession, autrement le dépôt n'est pas remboursable. Nous vous demanderons une pièce d'identité mentionnant votre lieu de résidence.

### **Pour un contribuable**

Gratuit + 60 \$ de dépôt (par chèque ou argent comptant (multiple de 20 \$))

### **Pour un non-contribuable**

30 \$ + 60 \$ de dépôt (par chèque ou argent comptant (multiple de 20 \$))

## STATION DE LAVAGE

Une station de lavage autonome sera mise en place dans les prochaines semaines à proximité de la descente à bateau du lac Tibériade (près des jardins communautaires). Vous pouvez actuellement vous prémunir d'un certificat de lavage dans plusieurs endroits de la région, dont les endroits suivants :

- Garage municipal de Labelle;
- Débarcadère du Grand Lac Nomingue;
- Garage UMS Monette Inc. au 119, rue St-Joseph à Val-Barrette;
- Camping à la Clairière de Mont-Laurier.

**Tout utilisateur du lac Tibériade doit obligatoirement laver son embarcation et ses accessoires à la sortie du plan d'eau** qui est actuellement infecté par le myriophylle à épis. Une machine à pression est disponible sur place afin de procéder, sans frais, à ce nettoyage à la sortie du plan d'eau.

Les barrières seront ouvertes annuellement la fin de semaine de la Journée nationale des patriotes (mai) et à celle de l'Action de grâce(s) (octobre). Pour permettre la mise à l'eau ainsi que la sortie des embarcations des riverains.

**Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension pour la protection et la conservation de nos plans d'eau!**

-30-

Source : *Carine Lachapelle, directrice  
Service d'urbanisme et d'environnement  
Ville de Rivière-Rouge  
819 275-3202 poste 422*